

DÉROULEMENT DU CONCOURS D'ENTRÉE - BREVET ET MIMA MAA 2019

Épreuve écrite : Questionnaire de théorie/ Formation musicale (**temps de préparation en loge de 5 minutes**)

Déchiffrage instrumental : (**temps de préparation en loge 10 minutes**)

Vous devez déchiffrer sur votre instrument un texte simple de quelques lignes, accompagné par les musiciens membres du jury. Dans ce déchiffrage, une partie de jeu libre est prévue tenant compte de la forme du morceau.

Épreuve instrumentale : Vous interprétez un morceau parmi la liste "instruments" et un morceau, choisi par le jury, parmi la liste "standards" dans laquelle vous devez en connaître 5.

Vous jouez les deux morceaux avec les musiciens-accompagnateurs.

Nous vous demandons d'amener les partitions pour la rythmique qui sera sur place (batterie, basse, guitare et le jury) dans le cas dans le cas où votre arrangement diffère de la version originale imposée (uniquement pour la liste par instruments). Pour la liste de standards imposés, les tonalités sont imposées, dans le cas d'un changement de tonalité alors il faudra également apporter la partition.

Attention, le jury se réserve le droit d'arrêter les morceaux s'il estime avoir assez d'éléments pour l'évaluation.

Jouer un blues : Vous devez choisir un blues parmi la liste des 3 blues imposés.

Épreuve d'oreille : reconnaissance d'intervalles et chant d'intervalles.

Épreuve d'harmonie : reconnaissance d'accords de 3 et 4 sons + séquences d'accords basiques.

Épreuve de rythme : échange rythmique oral avec un membre du jury. Mémorisation de cellules rythmiques sous forme d'onomatopées.

Entretien : discussion autour de votre projet musical, vos motivations, votre capacité d'organisation et vos connaissances en culture musicales.

Quelques précisions :

Pour l'épreuve instrumentale, il faudra vous munir de votre instrument (+ jack si nécessaire). Vous aurez à disposition une batterie (munissez-vous de vos cymbales), une contrebasse, un piano, un clavier numérique Nord, des amplis guitare et basse ainsi qu'un micro.

N'oubliez pas les partitions pour les musiciens-accompagnateurs et les membres du jury dans le cas d'un changement de tonalité des morceaux imposés.

L'épreuve instrumentale du test est primordiale. L'objectif premier est d'entendre et observer le candidat en situation réelle de jeu. Au-delà de son niveau instrumental, le jury appréciera également la musicalité, la capacité d'écoute et d'interaction avec les accompagnateurs, le vocabulaire et la capacité à improviser (même simplement) et à proposer des idées, l'assise rythmique et le timing, l'énergie et l'attitude sur l'instrument, le son, etc...Il ne s'agit donc pas d'une démonstration technique. Les morceaux interprétés en solo, les arrangements appris par cœur ou à la structure trop « verrouillée » présentent donc au final peu d'intérêt, et ne servent pas le candidat.